

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Fiabilisation des comptes</b>	<b>535</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 110

**VU** le règlement budgétaire et financier modifié,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

**ENTENDU** Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 500 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°535 : « Fiabilisation des comptes ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs